

1806-1828-1855

Domaine public

**Alexandre de Villiers
Un collectif d'avocats
Jean-Baptiste Joseph Champagnac**

**LA SOURDE
ET LA MULE
ET AUTRES
CHRONIQUES
JUDICIAIRES**

Éditions du Fox

LA SOURDE ET LA MULE

Dans le courant du mois d'avril de l'an 1806, on a jugé, dans un chef-lieu de sous-préfecture, une cause d'une nature assez singulière ; la voici :

Un paysan arrive de bonne heure au marché avec sa mule, dont le vieux bât avait besoin de réparations ; il passe devant la porte d'un bourrelier, le charge de raccommoder le vieux bât, et lui demande la permission de laisser sa vieille mule attachée à la porte en l'assurant qu'il viendra la reprendre après qu'il aura fait dans l'endroit toutes les commissions dont il est chargé.

Voilà donc la mule abandonnée au bourrelier, et celui-ci sort après avoir ordonné qu'on fasse au bât les réparations que réclament sa vétusté et son délabrement.

Sur ces entrefaites, un homme qui venait d'écorcher un âne, en rapporte la peau chez un autre bourrelier, voisin de celui à la porte duquel notre mule était liée, et ce bourrelier, mauvais plaisant, lui dit en lui montrant la mule de notre paysan : « Voilà sans doute encore du travail pour vous. »

L'écorcheur, qui ne demande pas mieux que de trouver de l'argent à gagner, entre chez le voisin, et ne trouvant que sa femme qui est sourde comme une pierre, il lui demande si la mule qu'il aperçoit ne doit pas passer par ses mains. Cette femme, fâchée sans doute de ne pas entendre, et voulant faire semblant d'avoir compris ce qu'on vient de lui dire, répond avec assurance : « oui. »

PROCÈS DU SOURD-MUET FILLERON

Dans les deux dernières années, on a vu trois sourds-muets comparaître successivement devant les tribunaux de Paris, et plusieurs devant les tribunaux de départements.

Il serait difficile de constater le nombre de ces infortunés qui, avant cette époque, furent traduits devant la justice, car, *la Gazette des tribunaux* n'existant pas alors, on était dépourvu de renseignements exacts à ce sujet. Tout porte à croire que l'état de dénuement moral où se trouvent les sourds-muets, joint à la misère profonde à laquelle sont pour toujours condamnés ceux qui naissent dans les basses classes, a dû occasionner de leur part de fréquentes atteintes à la propriété.

Quoiqu'il en soit, c'est en 1826 seulement que, pour la première fois, l'attention publique se fixa sur un procès intenté à un sourd-muet.

L'accusé était Nadeau. Il comparaisait devant la Cour d'assises sous la prévention de vol commis au préjudice d'un apprêteur de chapeaux de paille, chez lequel il était employé comme ouvrier.

Nadeau n'avait reçu aucune instruction. Âgé de trente ans environ, il avait assez longtemps vécu des bienfaits d'une pauvre femme des Halles, à laquelle il rapportait une partie de son faible salaire quand il trouvait du travail dans les manufactures.

LA SOURD-MUET ASSASSIN

Le nommé Etienne Petit, pauvre et honnête cultivateur auvergnat, domicilié dans le département du Cantal, s'était endormi, le 23 juin 1827, dans un champ, où, après le labour du matin, il avait mené paître deux vaches. Une de ses filles, qui vint le chercher, l'aperçut couché contre un mur à l'abri du vent du nord. Parvenue auprès de lui, elle l'appela vainement ; le malheureux n'existait plus ! La jeune fille, éperdue, courut au hameau, demandant du secours ; on vint à ses cris. Une blessure profonde, au-dessus de la clavicule droite, apprit bientôt que la mort de Petit était le résultat d'un crime, et tous les soupçons se réunirent aussitôt sur Pierre Sauron, sourd-muet de naissance qui, depuis quelques années, avait accompagné sa famille, et s'était fixé avec elle au village de Lascon.

Pierre Sauron s'était épris d'une passion violente pour l'une des filles de Petit. Celle-ci répondait à son amour ; elle était devenue enceinte, et pour faire cesser le scandale de leurs relations, le père avait contraint sa fille à s'éloigner du pays. Dès lors, Pierre Sauron conçut contre Etienne Petit une inimitié profonde. Il nourrissait dans son cœur des sentiments de vengeance, et ces sentiments, il les manifestait très fréquemment par des menaces atroces, qui s'exprimaient tantôt par une pantomime d'une énergie effrayante, tantôt par les actions les plus odieuses.

Chez le même éditeur, aux Essarts-le-Roi

Dictionnaire étymologique et historique de la langue des signes française, Yves Delaporte, 2007.

Écrire les signes, Marc Renard, 2004.

Gestes des moines, regard des sourds, Aude de Saint-Loup, Yves Delaporte et Marc Renard, 1997.

Gros signes, Joël Chalude et Yves Delaporte, 2006.

Je suis sourde, mais ce n'est pas contagieux, Sandrine Allier, 2010.

Là-bas, y'a des sourds, Pat Mallet, 2003.

La lecture labiale, pédagogie et méthode, Jeanne Garric, 2011.

La tête au carreau, Antoine Tarabbo, 2006.

Le Cours Morvan, impossible n'est pas sourd, Martine et Marc Renard, 2002.

Léo, l'enfant sourd, tome 1, Yves Lapalu, 1998.

Léo, l'enfant sourd, tome 2, Yves Lapalu avec Xavier Boileau et Michel Garnier, 2002.

Léo retrouvé, Yves Lapalu, 2009.

Le retour de Velours, Éliane Le Minoux et Pat Mallet, 2007.

Les durs d'oreille dans l'histoire, Pat Mallet, 2009.

Les sourds dans la ville, surdités et accessibilité, M. Renard, 3^e éd. 2008.

Les Sourdoués, Sandrine Allier, 2000.

Meurtre à l'INJS, Romain de Cosamuet, 2013.

Sans paroles, Pat Mallet, 2012.

Sourd, cent blagues ! Petit traité d'humour sourd, tome 1, Marc Renard et Yves Lapalu.

Sourd, cent blagues ! Tome 2, Marc Renard et Yves Lapalu, 2000.

Sourd, cent blagues ! Tome 3, Marc Renard et Michel Garnier, 2010.

Tant qu'il y aura des sourds, Pat Mallet, 2005.

Édition numérique :

Fragments d'identité, Joël Chalude, 2014.

Gédéon, non-sens et p'tits canards, Yves Lapalu, 2012.

L'esprit des sourds, Yves Bernard, édition numérique, 2014.

Le Surdilège, cent sourdes citations, Marc Renard et Pat Mallet, 2014.

Aux origines de la langue des signes française : Brouland, Pélissier, Lambert, les premiers illustrateurs (1855-1865), Marc Renard, 2013.

Domaine public

Cette collection propose des rééditions de textes célèbres dans une version modernisée plus facile à lire que les originaux.

Nous espérons l'enrichir progressivement.

Ces œuvres sont tombées dans le domaine public. Elles sont libres de droits. C'est pourquoi l'utilisation des fichiers est libre de droits numériques.

Seule l'utilisation commerciale de ces versions est interdite.

Pour chaque livre nous proposons un extrait en téléchargement direct et la version intégrale (en téléchargement après validation de votre adresse courriel pour l'envoi des fichiers).

Visitez notre site :

www.2-as.org/editions-du-fox